



COMMUNIQUÉ

Sur la réforme de l'épreuve de philosophie en série STHR

La réforme de l'épreuve de philosophie en série STHR est entrée en vigueur à la session 2018. Une commission de suivi a été mise en place sous la double autorité de la DGESCO, représentée par Mathieu Montheard, chef du bureau des formations générales et technologiques, et de l'Inspection générale, représentée par Frank Burbage et Mark Sherringham. L'APPEP déplore n'avoir pas été reçue par la commission de suivi en automne dernier pour exposer ses positions et ses attentes. Le Doyen du groupe philosophie de l'IGEN lui avait pourtant assuré que les associations de professeurs de philosophie seraient consultées¹, mais la DGESCO, accaparée par la réforme précipitée du baccalauréat et du lycée, n'a pu honorer cet engagement. Elle regrette de n'avoir pu prendre connaissance du rapport d'étape qui devait être rendu en décembre 2018.

L'APPEP a découvert les *Recommandations*² publiées par le groupe philosophie de l'IGEN au mois de décembre 2018. Celles-ci apportent des précisions utiles sur l'enjeu des questions portant sur le sujet de composition et sur le texte, mais elles confirment aussi ce que l'APPEP craignait : le sujet de composition est défini comme un exercice spécifique, et non comme une dissertation « guidée ». L'introduction d'un nouvel exercice, dans une série où l'horaire hebdomadaire est de deux heures seulement est irréaliste. Les professeurs de philosophie ne pourront pas préparer correctement leurs élèves, et le pourront d'autant moins que l'heure dédoublée n'est plus de droit.

Pour ce sujet de composition, les candidats n'ont aucune liberté : non seulement ils ne peuvent s'affranchir des questions qui suivent « l'intitulé initial du sujet », lequel est pourtant une question de dissertation, mais ils devront y répondre « en suivant l'ordre indiqué par le sujet », alors qu'il serait plus avantageux pour eux de leur laisser traiter le sujet, au choix, comme une composition ou une dissertation. Cette exigence risque de jeter les correcteurs dans des perplexités fâcheuses. Devront-ils sanctionner les candidats qui auront rédigé une bonne dissertation sur l'« intitulé initial du sujet » sans tenir compte des questions ? Peut-on raisonnablement croire qu'on pourra éviter à la longue l'imposition d'un barème ? Plus problématique encore, les questions elles-mêmes risquent de jeter le trouble dans l'esprit des candidats : non seulement elles multiplient les difficultés, mais elles n'auront de sens que pour ceux dont le cours aura envisagé les notions à partir de la même perspective et des mêmes déterminations que les concepteurs du sujet. Il y a là une menace pour la liberté pédagogique des professeurs et pour l'égalité des élèves devant les épreuves du baccalauréat.

¹ <http://www.appep.net/audience-aupres-du-doyen-le-3-mai-2018/>

² <https://urlz.fr/9tG2>

Les professeurs de philosophie demandent depuis plusieurs années qu'une réflexion collégiale soit engagée sur l'épreuve de philosophie dans les séries de la voie technologique, comme le montrent les réponses qu'ils apportent, session après session, aux questionnaires de l'APPEP sur le baccalauréat. Il est par conséquent regrettable que cette réforme ait été mise en place sans qu'ils soient consultés. Cela revient non seulement à mépriser l'expérience et la parole des professeurs de philosophie, mais aussi les élèves de ces séries, qui méritent mieux que des expérimentations hasardeuses.

Par conséquent, l'APPEP réitère les deux demandes qu'elle n'a cessé d'adresser au groupe de philosophie de l'IGEN ainsi qu'au ministère :

- 1° qu'une réflexion globale sur les programmes, les attendus et les difficultés des élèves des séries technologiques soit enfin organisée ;
- 2° que le dédoublement des heures d'enseignement dans les séries de la voie technologique soit rétabli.

Paris, le 16 avril 2019